

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Date de convocation :

23/09/2026

Date de publication

de la convocation :

23/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf septembre à 19 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

Etaient présents : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - M. CHEVALIER Philippe - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme GUILBERT Nathalie - Mme ROMAN Yolaine - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa - Mme GALLOY Céline

Absents excusés et représentés : Mme BARDIN Isabelle (procuration à M. LONCHAMPT Samuel) - M. RECOUVREUX Christophe (procuration à M. VADOT Thierry) - M. CHAMINADE Denis (procuration à M. MOREL Jacques) - Mme REGAZZONI Isabelle (procuration à Mme FAHY Laure) - Mme SCANZI Justine (procuration à M. BLUME Pierre)

A été nommée secrétaire : Mme MANSOURI Lisa

OBJET :

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

PERSONNEL MUNICIPAL - Modification du tableau des effectifs - Créations et suppressions d'emplois

Créations d'emplois permanents occupés par des agents contractuels :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles L313-1 à L313-4 du Code Général de la Fonction Publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique disposant que les emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 21 septembre 2026.

Considérant ce qui suit :

Les besoins des services et la nature des fonctions justifient le recours à un agent contractuel.

La durée de l'engagement est fixée à 3 ans.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

SERVICE	GRADE CRÉÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS
INFORMATIQUE	Adjoint technique pal 2 ^{ème} classe	C	35h	01/10/2026	1
EXTRASCOLAIRE	Animateur	B	35h	01/10/2026	1
ENTRETIEN	Adjoint technique pal 2 ^{ème} classe	C	35h	01/10/2026	2
PISCINE	Educateur des APS	B	35h	01/10/2026	1
MULTI ACCUEIL	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	35h	01/10/2026	2
FAMILLE ET PARENTALITE	Adjoint technique pal 2 ^{ème} classe	C	35h	01/10/2026	1

Créations et suppressions d'emplois suite aux promotions :

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L332-1, L522-1 et L523-1 ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C et B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C et B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2006-1392 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (modifié) ;

Vu le décret n° 2006-1375 du 18 octobre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (modifié) ;

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (modifié) ;
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (modifié) ;

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 21 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des derniers mouvements de personnel, des évolutions de carrière et des besoins en recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services.

Les postes à supprimer au tableau des effectifs sont :

GRADE SUPPRIMÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	NBRE D'EMPLOIS SUPPRIMÉS
Adjoint administratif pal 2ème cl	C	35h	01/01/2027	3
Adjoint administratif pal 1ère cl	C	35h	01/01/2027	1
Adjoint technique	C	35h	01/01/2027	3
Adjoint technique pal 2ème cl	C	35h	01/01/2027	4
Adjoint technique pal 1ère cl	C	35h	01/01/2027	3
ATSEM pal 2ème cl	C	35h	01/01/2027	1
Brigadier	C	35h	01/01/2027	1
Ingénieur pal	A	35h	01/01/2027	1

Les postes à créer au tableau des effectifs sont :

SERVICE	GRADE CRÉÉ	CATÉGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET	NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS
AFFAIRES SCOLAIRES	Adjoint administratif pal 1ère cl	C	35h	01/01/2027	1
AFFAIRES SCOLAIRES/PERISCOLAIRE	Adjoint technique pal 2ème cl	C	35h	01/01/2027	1
AFFAIRES SCOLAIRES/ENTRETIEN	ATSEM pal 1ère cl	C	35h	01/01/2027	1
ENTRETIEN	Adjoint technique pal 2ème cl	C	35h	01/01/2027	2
ENTRETIEN/RESTAURATION SCOLAIRE	Agent de maitrise	C	35h	01/01/2027	4
FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE	Rédacteur	B	35h	01/01/2027	1
MULTI-ACCUEIL	Adjoint technique pal 1ère cl	C	35h	01/01/2027	1
MULTI-ACCUEIL	Adjoint administratif pal 1ère cl	C	35h	01/01/2027	1
POLICE MUNICIPALE	Brigadier-Chef pal	C	35h	01/10/2027	1
RESSOURCES HUMAINES	Rédacteur	B	35h	01/01/2027	1
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe	A	35h	01/01/2027	1
TECHNIQUE	Agent de maitrise	C	35h	01/01/2027	1
TECHNIQUE	Adjoint technique pal 1ère cl	C	35h	01/01/2027	1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

-MODIFIE le tableau des effectifs, en supprimant selon les conditions ci-dessus définies, les emplois suivants :

- 3 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 3 emplois d'adjoint technique à temps complet ;
- 4 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 3 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi de brigadier à temps complet ;
- 1 emploi d'ingénieur principal à temps complet ;

-MODIFIE le tableau des effectifs, en créant selon les conditions ci-dessus définies, les emplois suivants :

- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 7 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 emploi de Brigadier-Chef principal à temps complet ;
- 1 emploi d'Ingénieur hors classe à temps complet ;
- 5 emplois d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 2 emplois de rédacteur à temps complet ;

-DIT que la modification du tableau des effectifs prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

-DIT que la décision de créer les emplois suivants prendra effet à compter du 1^{er} octobre 2026 :

- 4 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 2 emplois d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet ;
- 1 emploi d'animateur à temps complet ;
- 1 emploi d'éducateur des APS à temps complet ;

-INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget général de la commune ;

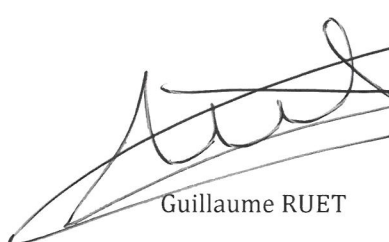
-DONNE à Monsieur le Maire ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 29 septembre 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

La Secrétaire de séance,


Guillaume RUET




Lisa MANSOURI